
HELSINKI – Réunion du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique
Mardi 28 juin 2016 – 08h15 à 09h15 EEST
ICANN56 | Helsinki, Finlande

ALICE MUNYUA: Bonjour à tous. Nous vous remercions de votre présence ici de bonne heure, pour assister à cette séance du groupe de travail responsable sur la sécurité publique. Nous avons ici une liste de thème où l'on trouve une mise à jour du groupe de travail sur la sécurité publique, il y aura ensuite une période de préparation ici pour aborder la question des services d'anonymisation et les représentations fiduciaires pour les réunions qui auront lieu plus tard avec la ccNSO.

Je voudrais présenter les membres de ce groupe de travail qui sont les experts en la matière Wanawit qui est l'un des co-présidents.

WANAWIT AHKUPUTRA: Bonjour je représente la commission européenne.

GREGORY MOUNIER: Bonjour Greg Mounier du centre du cyber crime européen d'EUROPOL, je représente la commission fédérale.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

BOBBY FLAIM: Moi je suis Bobby Flaim du FBI.

ALICE MUNYUA: Je suis Alice Munyua, je suis la présidente du groupe de travail, je suis la représentante de la commission de l'Union africaine.

Nous allons donc vous présenter les mises à jour concernant les services d'annuaires d'enregistrement des gTLDs de nouvelle génération. Je cède la parole à mon collègue, à Greg.

GREGORY MOUNIER: Merci Alice, pour ceux qui n'étaient pas ici présent, lors de la séance intercommunautaire des RDS, la procédure d'élaboration des politiques. Je voudrais parler de cela, vous savez qu'on a travaillé pendant longtemps sur la réforme du WHOIS et de cette procédure d'élaboration de politique, ce PDP.

Le groupe a consacré les 3 derniers mois à établir la liste des principales contributions à cet égard, nous sommes déjà à une deuxième étape, nous avons identifiés les conditions possible que nous pourrions avoir ou les pré-requis que nous pourrions trouver pour les RDS de nouvelle génération.

Nous n'avons pas encore discuté de ces conditions. Hier, il y a une séance publique où on a présenté les nouvelles conditions

exigences pour que nous avons une idée, nous avons un document de 110 pages où il y a plus de 750 différentes demandes et conditions qui pourraient être nécessaire pour RDS des nouvelles générations et enfin, à la fin de cette réunion de l'ICANN, nous allons groupés ces conditions, notre travail que le groupe de leader dont s'occupe ce groupe, c'est la recherche de solution intermédiaire pour pouvoir déterminer un consensus pour voir comment seront aborder ces questions, quelles seront les décisions à prendre, et voir quelles décisions sont pertinentes et lesquelles ne le sont pas, une fois ce travail terminé vers la fin de cette année, nous publierons un premier rapport thématique qui sera présenté devant le comité. C'est donc l'étape où nous en sommes maintenant. Cela est très important car ça nous permet de nous assurer que le GAC est le groupe de travail responsable de la sécurité publique, on va présenter ces opinions sur ce PDP.

ALICE MUNYUA:

Merci Greg. Est-ce qu'il y a des questions ?

SUISSE :

Bonjour, merci beaucoup de la mise à jour que vous avez présenté. Une question très rapide, est-ce vous estimez indispensable l'apport ou les contributions des commentaires du GAC en ce moment précis ?

GREGORY MOUNIER:

Oui, c'est très important. Le groupe de travail a déjà présenté une demande pour une diffusion externe et formelle ou une sensibilisation pour mettre ou pour établir les conditions qui ne sont pas sur la liste. Et nous travaillons en ce moment au sein de la commission et ainsi que différents membres, nous essayons de définir les nouvelles conditions qui pourraient être appropriées ou les nouvelles exigences qui pourraient être pertinentes pour le GAC. Notre idée de vous envoyer une liste préliminaire vers la mi-juillet des conditions qui ne figure pas sur la liste originale pour que vous l'analysiez et que cela puisse être présenté à la fin du mois au groupe de travail de façon plus formelle.

Mais nous, au sein de notre groupe de travail nous voulons émettre toute une série de demandes de diffusion externe de sensibilisation, il y en a qui sont plus formelle que d'autres, il n'y a pas d'obligations de réponse à cela. Les délais ou les périodes sont parfois très courtes, nous en avons émis une vers la mi-juin et nous devrions avoir déjà une réponse à cette première demande. La structure du GAC nous permet de continuer à travailler, mais cela nous permet aussi de travailler de manière plus flexible lorsque nous aurons déjà obtenue une réponse.

ALICE MUNYUA:

Je crois que la semaine dernière avant de venir j'ai envoyé un mail aux collègues du GAC, pour qu'ils soient au courant de cette deuxième demande informelle de diffusion externe de sensibilisation, je voulais dire au groupe que ça serait quasiment impossible que le GAC puisse présenter ses commentaires en temps voulu. Nous ne devrions pas à nous attendre à une réponse jusqu'à la fin juillet, c'est une demande informelle, la plupart des documents existent déjà, ce que nous allons faire c'est présenter une liste de document déjà existant au sein du GAC et il va falloir que nous revenions vers le GAC pour avoir d'autres commentaires. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vais céder la parole à Bobby Flaim, qui fera une mise à jour sur l'avis du GAC concernant l'accord d'accréditation des enregistrements.

BOBBY FLAIM:

Merci Alice.

Je voulais parler de l'avis qui doit être mis en place. (inaudible) la spécification du WHOIS, du RAA 2013 dont l'accord (inaudible) du bureau d'enregistrement, plus spécifiquement c'est la validation transversale qui aurait du être mise en œuvre depuis la signature du RAA, donc l'accord d'accréditation du bureau du contrat d'enregistrement, nous voulons que le GAC examine de manière formelle ceci, et qu'il présente la demande pour que

l'on s'occupe de la mise en œuvre. Ce que nous voyons, c'est que ceci peut être mentionné, (inaudible) que l'on peut ensuite élaborer un document avec des questions spécifiques, tout particulièrement, par rapport à la séance que nous avons eu hier, quant à l'avis du GAC et suivant les commentaires de (inaudible) en ce qui concerne la mise en œuvre, la vision, les fondements, les raisons, je crois qu'il faudrait inclure tout cela.

Pour la validation transversale, ce que nous devons demander c'est voir ce que l'ICANN a fait jusqu'ici pour pouvoir répondre à cette condition, s'il y a des délais qui sont définis; c'est ce genre de condition, c'est quelque chose que nous voudrions demander de bien vouloir analyser au sein du GAC. Nous voulons aussi tenir compte de l'avis du GAC de la réunion de Beijing, quant aux mesures de protection de sauvegarde, de manière générale surtout ce qui concerne le phishing, le (inaudible), le malware, le logiciel malveillant et les utilisations abusives de ce type.

Je sais qu'il y a eu une séance avec les bureaux d'enregistrements, les opérateurs de registres, les registres, le conseil d'administration et Bruce Tonkin. Une des choses que l'on a dit pendant cette séance, ce que le département de l'ICANN a dit que l'on commencera à publier certaines statistiques pour pouvoir faire un suivi de tout cela, faire attention à tout cela et cela concerne l'avis du GAC, de la réunion de Pékin, de Beijing par rapport au nouveau gTLD.

Il peut y avoir d'autres domaines d'importance, mais voilà les deux que nous devrions suivre pour voir quelle a été la réponse à l'avis présentée par le GAC auparavant. Si cela n'a pas été mise en œuvre, quelle sera la mise en œuvre qui aura lieu, etc. Comme je vous l'ai dit au début, ce que nous avons réfléchi, le PSWG élabore un document pour le présenter au GAC à la recherche d'un soutien puis nous allons le présenter à l'ICANN. Voilà ce que je peux vous présenter, nous pouvons peut-être écouter certaines questions mais Mason Cole voudrait vous demander, moi je voudrais vous demander votre mise à jour sur l'initiative sur les deux domaines, c'est le représentant de la GNSO au sein du GAC et c'est le président de cette initiative, je voudrais enfin qu'il nous présente une mise à jour concernant les derniers événements et je voudrais savoir si nous pourrions présenter les bonnes pratiques par rapport à la sécurité, à la stabilité, nous sommes toujours intéressés en ce type de question, il a fait partie de cette initiative lors de la réunion de Marrakech, il y a une séance, ici les choses sont un petit peu différentes, mais nous pourrions peut-être savoir quelle est l'évolution qui s'est produite à cet égard. Je ne sais pas Alice comment vous voulez travailler.

ALICE MUNYUA: Nous pouvons écouter les questions sur le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement et ensuite, nous pourrons continuer.

IRAN : Merci beaucoup, bonjour. Une fois qu'on aura présenté les statistiques sur l'utilisation malveillante on a besoin de quoi ? Est-ce que cela peut avoir un effet sur la vie en soi ? Quelles sont les mesures à prendre par rapport à ces statistiques ? Merci.

BOBBY FLAIM: Je pense que nous devons d'abord nous centrer sur la transparence pour avoir une idée claire de ce qui arrive. Il faut que nous voyons ensuite s'il y a des mesures (inaudible) par rapport aux obligations contractuelles ou des mécanismes de conformités qui devraient être mis en œuvre mais pour le moment ce que nous voulons voir c'est si les choses sont sur la bonne voie et comment nous pouvons travailler en tant que communauté pour corriger certains problèmes.

ALICE MUNYUA: S'il n'y a plus de questions, je cède la parole à Mason.

MASON COLE:

Merci Alice, bonjour. Je suis Mason Cole, vous pouvez savoir probablement que je suis l'agent de liaison de la GNSO pour le GAC, je vais continuer dans ce rôle, je suis président aussi du comité d'initiative sur les domaines qui dans les noms de domaines qui est l'organisation professionnelle réunissant les bureaux d'enregistrements et les opérateurs de registres dans leurs différents intérêts. Bobby m'a demandé de vous présenter une mise à jour sur cette initiative des noms de domaines, il faut d'abord établir un réseau dans l'industrie parmi les différents partenaires pour qu'il y ait une bonne communication de noms de domaines avec un espace de noms de domaines de plus en plus robuste et solide. Ensuite, il faut adopter les meilleures pratiques de l'industrie pour que les bureaux d'enregistrements puissent proposer des normes pour des noms de domaines sains. La deuxième concerne toute la mise en œuvre de ces pratiques et respecter nos obligations de surveillance dans l'espace des noms de domaines; cette initiative sur les domaines sains qui a commencé il y a un an, nous avons obtenu beaucoup d'informations sur ces bureaux d'enregistrements et ces opérateurs de registres, nous avons fait un sommet à Seattle en février, où il y a eu 77 participants et nous avons là obtenus beaucoup sur la promotion d'un espace sain d'un nom de domaine, aussi bien du point de vue de l'aspect opérationnel. A Marrakech nous avons résumé ces idées et nous avons pris un nombre (inaudible) qui pourrait être mis en œuvre. Nous

sommes en train de mettre en état de rédaction un document sur les meilleures pratiques que nous sommes en train de peaufiner. En ce qui concerne l'initiative de leur gouvernance en bonne santé du domaine.

Il y a quelque chose que je voudrais dire, il y a une enquête sur les registres et les opérateurs de registres et les bureaux d'enregistrements. On voudrait donc voir quelles sont les meilleures pratiques que l'on peut mettre en œuvre, peuvent servir à mettre en place un espace de gouvernance de domaine en bonne santé.

Il y a des choses qui sont sur la bonne voie par exemple le suivi et le monitoring pour le (inaudible) et le logiciel malveillant des domaines en bonne santé dans un environnement sain, la publication des revendications ou des plaintes sur des usages malveillants, les outils pour traiter ces plaintes sur des usages malveillants. Nous avons catégorisé les meilleures pratiques en premier lieu, les catégories des meilleures pratiques opérationnelles et nous nous sommes centrés sur la mise en œuvre de la reconnaissance pour avoir un environnement qui puisse s'améliorer avec la meilleure pratique par rapport à ce qui concerne les usages malveillants pour les parties contractantes. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps pour rentrer dans les détails, la prochaine catégorie, c'est les meilleures pratiques sur les aspirations; ce n'est pas ce qui est

en vigueur mais ce que nous pourrions mettre en place avec le temps, certaines pratiques sont complexes au point de vue opérationnel et une mise en œuvre sur une période plus longue. Cela implique une mise en œuvre opportune du retrait d'un domaine où les organismes de l'application de la loi, je sais que les parties contractantes s'intéressent au renforcement de leur relation dans leur rapport avec les mécanismes d'applications de la loi pour des raisons diverses, d'autres part, il faut partager les informations avec les parties contractantes pour pouvoir réduire l'enregistrement frauduleux de noms de domaines. Cela comprend les noms de compagnies, les informations sur les cartes bancaires et d'autres données disponibles. Nous voulons aussi collaborer avec les autorités traitant les questions de l'abus infantiles pour traiter ce type de problème, un moyen de logiciel pour éviter justement un usage malveillant du logiciel, justement pour éviter un usage malveillant de ce type de logiciel pour éviter ce type de délit. Cela ne tient pas compte de l'utilisation qui se fait de cet usage. Il y a ensuite une troisième catégorie comme les validateurs de tierce partie et ayant une connaissance experte de la crédibilité pour valider ces plaintes et puis, le rapport de confiance qui pourrait y avoir aux bureaux d'enregistrement, aux opérateurs de registres pour voir comment traiter ce type d'usage malveillant. Il y a aussi un programme de notification (inaudible), vous avez du entendre dire que les opérateurs de registres de l'industrie se sont mis

d'accord avec des experts sur les contenus et ces rapports leurs permettent de considérer des cas d'abus et d'enfreinte par rapport au droit d'auteurs par exemple, cela leur permet de gérer ce type de situation et de disons ne plus permettre que ces domaines ne soient opérationnels. Nous allons voir quels vont être les étapes à suivre, nous allons voir comment développer toutes les notions avec les bureaux d'enregistrements et les opérateurs de registres. Nous avons planifiés pour 2017, une réunion pour toutes les parties intéressées, non seulement les opérateurs de registre, les registres et les bureaux d'enregistrements, mais aussi toutes les autres parties prenantes dans cet espace des domaines (inaudible) dans un environnement sain. Donc je comprends que c'est très résumé, je vous remercie de votre attention.

MASON COLE: Merci Bobby.

ALICE MUNYUA: Des questions ?

CONSEIL DE L'EUROPE : Merci madame la présidente. Un petit commentaire. Au point du conseil de l'Europe, je m'appelle Gianluca. Je voulais vous remercier de votre présentation. Je voudrais savoir tout

particulièrement par rapport à cette pratique amitieuse pour éviter par exemple l'abus (inaudible), c'est un domaine sur lequel nos membres se sont centrés surtout pour voir quel est le type de contenu que l'on pourrait faire supprimer et pour voir les noms de domaines qui publient des données pornographique par rapport aux enfants, nous saluons cette initiative.

THAILANDE :

Mason, merci beaucoup. Vous j'ai des questions par rapport aux notifications car vous avez mentionné le registre, l'opérateur de registre, le bureau d'enregistrement et les coordinations et cela pourrait nous amener à des questions comme les adresses IP et d'autres types de contenus. Mais avec ce discours de haine ou des questions liées aux fournisseurs de la plateforme, la confiance d'identificateur et bien le programme d'identification de confiance sera inclus.

MASON COLE:

Merci, pour l'instant le programme de notification de confiance n'est pas lié à la violation au droit d'auteur, les parties contractantes doivent être prudentes pour protéger le droit à la liberté d'expression. Et en conséquence, le discours haineux n'est pas inclus dans notre ordre du jour mais je vous remercie de votre question.

ALICE MUNYUA: Passe la parole au Royaume Uni.

ROYAUME UNI : Bonjour, je m'appelle Nick et je suis du Royaume Uni. Mason, merci d'être ici. J'ai une petite question à vous poser. C'est une question quelque peu différente; dans le cadre des meilleures pratiques dans le HDI, vous analysez également la mise en œuvre des meilleures pratiques et protocoles pour faciliter la sécurité du DNSSEC, DMARC, etc. et ceci est inclus dans cette étude ou on le traitera à l'avenir ?

MASON COLE: Merci de votre question. Nous avons analysé le DNSSEC et d'autres questions liées à la sécurité, comme vous le savez certaines de ces questions sont incluses dans les opérations entre bureaux d'enregistrement et opérateurs de registres, donc ce n'est pas un but opérationnel du HDI et de toute manière on va consulter les autorités chargées de la sécurité pour que tout soit représenté avec l'idée des meilleures pratiques. Je vous remercie donc de votre contribution.

ALICE MUNYUA:

Merci beaucoup. Je crois que s'il n'y a plus de questions nous pouvons consacrer la prochaine demi heure à discuter d'une autre question importante pour le GAC à savoir, les questions liées aux services d'accréditations et d'enregistrement fiduciaire, ceci est important non seulement pour le GAC mais pour le public en général parce que nous tenons compte d'un rapport qui sera soumis à la considération du conseil. Le GAC a ces préoccupations qui ont été présentées au groupe de travail avant de finir le rapport final qui a été présenté au conseil d'administration. Alors nous avons décidé de profiter de cette situation pour discuter les questions posées par plusieurs membres du GAC concernant certaines de ces questions pour nous préparer aux deux sessions que nous aurons; une session pour les représentants du GAC de 11:00 à 11:30, et là on analysera ces deux questions et on discutera entre les membres du GAC, nous allons aussi débattre sur les différentes approches et différents projets du PSWG. Nous allons voir la manière d'aborder ces sessions conjointes, maintenant je vais passer la parole à Laureen Kapin et Cathrin de la Commission Européenne pour leur présentation et puis avoir un débat pour notre prochaine séance, merci.

LAUREEN KAPIN:

Bonjour, j'appartiens à la Confédération Fédérale de Commerce où mon groupe de travail est celui de la sécurité à travailler

justement. Je vais vous donner un peu de contexte et puis après, identifier les questions clés.

Comme déclaration préliminaire, je veux signaler que le groupe de travail de la sécurité publique reçoit avec plaisir le travail d'un service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire c'est-à-dire les PDPs liés à ces services parce que ceci établit un cadre pour les fournisseurs de services d'accréditations et d'enregistrements fiduciaire qui n'existe pas auparavant. Il y a beaucoup de chose positive contenue de la recommandation de ce groupe de travail, le fait d'avoir des inquiétudes, ne doit pas minimiser l'impact très positif des groupes de travail et de ses efforts. Je veux donc, établir certaines informations de base pour le débat, le groupe de travail a créé un rapport initial et en réponse à ce rapport, le groupe de travail de la sécurité publique a présenté des commentaires qui ont été finalement approuvé par le GAC et qui ont présenté certaines préoccupations, certaines inquiétudes pour le rapport final. Il y a eu un résultat final produit par le groupe et dans certains cas, on n'a pas accepté certaines préoccupations du GAC par rapport aux commentaires du groupe.

En premier lieu, on a reflété certaines questions liées à la politique publique et maintenant on est à un point où les recommandations ont été présentées au conseil pour leur acceptation. C'est le moment donc, pour voir si le GAC a des

questions qu'il souhaite aborder, c'est maintenant le moment pour en parler, et la question est de savoir quelle serait la meilleure manière de regrouper ces inquiétudes ou ces préoccupations. Nous allons donc voir quelles sont ces questions spécifiquement. Au sein du GAC, nous avons préparé un excellent document d'informations sur la question des domaines, la question liée au service d'enregistrement (inaudible) et d'enregistrement fiduciaire, un résumé de toutes les questions qui ont été abordés ici. Il y avait spécifiquement 3 questions spécifiées comme question de politique publique; le premier attrait à la confidentialité de l'application de la loi pour les informations. Lorsque les autorités de l'application de la loi ou les autorités de protection des consommateurs engagent des enquêtes criminelles, ils peuvent chercher des informations sur le WHOIS et pour que ces investigations puissent avancer, il est très important que ces demandes ne soient pas révélées à la cible même de l'information. C'est très important parce que la personne qui reçoit l'information doit savoir que vous en tant qu'autorité, application de la loi, vous faites attention à leurs actions et ceci peut avoir des impacts négatifs pour l'enquête, l'évidence peut être détruite et c'est la moindre des conséquences en fait, l'argent peut disparaître, les gens peuvent être blessés et il peut y avoir des conséquences très importantes. C'est quelque chose qui n'a pas été présenté comme une exigence de la recommandation finale. En quelque

sorte comme une démarche vers l'avenir, il y a un protocole qui est inclus dans le rapport du groupe de travail et il y aussi une décision analogue en ce qui concerne la manière d'aborder les I.P., les protocoles par rapport à la violation des droits et comment on va traiter la question. Il y a un modèle qui a été mis en place dont on doit tenir compte comme analogie entre c'est-à-dire la manière de traiter toutes ces questions liées aux violations. Lors de cette étape de mise en œuvre des services d'anonymisations et d'enregistrement fiduciaire, il pourrait y avoir un travail à faire pour développer un protocole afin de traiter les demandes d'applications de la loi et tout cela reste confidentielle.

Voilà la première question, deuxièmement, il y a la question de comment les organisations d'application de la loi vont être définis du point de vue de la juridiction ? Pour l'instant, le groupe suggère que dans la mesure où la loi l'exige, il pourrait y avoir une obligation de répondre à ces demandes d'application de la loi dans la juridiction des fournisseurs de services. La question, l'enjeu, c'est que nous vivons dans un monde où la fraude, l'attitude criminelle ne se passe pas dans une juridiction toute seule normalement, il y a des attitudes criminelles, la fraude, la fourberie partout. Il pourrait avoir un acteur qui envoi de l'argent dans une autre juridiction et qui communique avec des associés dans d'autres juridictions différentes et là il

pourrait y avoir aussi une autorité de l'application de la loi qui opère dans différente juridiction et bien des fois, ceci est fait de manière coopérative, afin d'aborder toutes les questions ensemble. Alors, si nous avons un scénario ou un protocole où le fournisseur de service ne serait obligé qu'à faire face à l'application de la loi dans sa propre juridiction, alors ceci pourrait être effectivement un obstacle pour la capacité des ces autorités à agir collectivement de manière efficace afin de faire face aux activités criminelles. Voilà donc la deuxième question qui pose des problèmes pour les actions d'applications de la loi et la protection des consommateurs. Enfin, il y a une troisième question liée à la question où il y a beaucoup de différence d'opinion, là où la question serait de savoir si les services d'accréditation et d'enregistrement fiduciaire, doit être impliqués pour les biens et services. Les recommandations du groupe du GAC sont sur la sécurité publique suggère que les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, ne doit pas être inclus. La justification c'est quand le public présente des informations financières sensibles comme par exemple une carte de crédit ou un compte en banque, le public peut avoir la possibilité de savoir avec qui ils traitent à ce moment là. Et la ou les personne(s) qui sont derrière ces domaines, et bien ces personnes ne peuvent pas être anonymes, ils ne peuvent pas se cacher derrière les fournisseurs de service d'enregistrements fiduciaire et d'anonymisation. Voilà une question sur laquelle on

a beaucoup débattue, en fait dans le rapport initial, il n'y a pas de consensus à cet égard et dans le rapport final, il y a eu une décision pour qu'il n'y ait pas de distinction entre les entités qui travaillent dans les services commerciaux et les entités qui ne travaillent pas dans ces services; c'est-à-dire que tous pourrons utiliser les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire c'est donc incohérent avec les recommandations du groupe de travail sur la sécurité publique du GAC, on traite encore la question et voir et on verra comment procéder. Pourquoi ? Parce que comme je l'ai déjà mentionné, et je reviens un petit peu au début, il y a beaucoup de choses très positives dans les recommandations du groupe de travail.

Je crois que nous devons trouver le chemin à suivre pour être en mesure d'équilibrer les questions de politique publique qui préoccupent le GAC et définir le chemin à suivre pour le bon travail fait par le groupe de travail sur les PDPs pour établir s'il existe un moyen de trouver un équilibre. Je veux maintenant passer la parole à ma collègue Cathrin pour qu'elle nous en parle un peu plus, merci.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Laureen. Je crois qu'on a abordé ces questions d'une manière très intéressante. Premièrement la recommandation au GAC est discutée d'avantage ce que nous avons envisagé comme

question de politique publique. Ces actions ne nécessitent pas la réouverture du processus d'élaboration de politique mais peut-être (inaudible) dans la mise en œuvre des recommandations de la GNSO. Nous trouvons que c'est un point important qui n'a pas trait au processus précédent mais qui peut être abordé pendant la mise en œuvre du processus justement.

En deuxième lieu, je crois que Laureen en a parlé, ceci ne met pas en question l'excellence service prêté par le service d'enregistrement fiduciaire et d'accréditation, alors il y a le principal général de confidentialité pour les utilisateurs et que l'information publique ne soit pas (inaudible) mais ceci n'est pas remis en question par la recommandation, nous encourageons plutôt à une modification pour aborder les questions relatives aux agences d'applications de la loi dans des cas de justice pénale. Je passe maintenant la parole à Alice car il va y avoir un débat très intéressant sur la question.

ALICE MUNYUA:

Il y a plusieurs questions sur lesquelles la Suisse et d'autres ont demandé si le groupe de travail de la GNSO, et bien quel est le fondement pour ne pas tenir compte de l'avis du GAC ? Peut-être on peut afficher la diapo et voir donc les fondements présentés par Julia pour que tout le monde puisse les voir. Alors, nous attendons que la diapo soit affichée, on dit que les fournisseurs

de service d'accréditation et d'enregistrement fiduciaire ne sont pas obligés à la confidentialité.

D'après les demandes de la communauté, le groupe n'a pas développé un cadre de divulgation à cause des questions liées à la confidentialité, voilà la justification qui a été présenté, le fondement. Et puis, nous essayons de penser qu'il y a un manque d'expérience des agences d'application de la loi dans le groupe d'expert. Puis, il y a la définition que Cathrin et Laureen ont déjà mentionnée. Normalement, on pense que les agences d'applications de la loi du RA 2013 et bien là, il existe une définition qui a été révisé, nous savons que cela peut prendre longtemps, et ce n'es pas ce que le PSWG recommande en ce moment, je crois que voilà la raison pour laquelle nous acceptons les fondements. On a aussi mentionnés que les questions de politique ont été mentionnées pour permettre des transactions et on souligne spécifiquement la question de la définition de l'activité commerciale et des transactions financières en ligne, et cette opinion reflète la majorité des commentaires publics ciblés sur les risques sur la privacité et la confidentialité et la protection des petites et moyennes entreprises pour permettre un discours politique.

Voilà donc, une partie des fondements fournis par le groupe de travail du PDP pour les membres qui l'ont demandée. Je voudrais maintenant encourager le débat avant de passer à la

séance suivante. Avez-vous des questions, des commentaires à faire ? C'est le moment opportun.

CONSEIL DE L'EUROPE: Je suis Peter du Conseil de l'Europe et je représente le comité de la protection des données de la protection de l'Europe. Bien que je ne sois pas membre de ce groupe de travail, je suis très familiarisé avec toutes ces questions et je voudrais partager nos points de vue sur la question. La confidentialité pose moins de problème que ce qui semble à première vue, car si on parle de la protection de données de réglementations de cette protection de données dans le monde entier, et bien à l'heure actuelle, il y a 108 pays qui appliquent les normes sur la protection de données. Dans toutes ces recommandations, il existe une exception pour les organismes d'application de la loi quant à la notification des questions liées aux données, pardon pour identifier le sujet des données et ceci pourrait avoir un effet négatif. Ceci pourrait faire référence aux lois sur la privacité et la législation internationale sur la protection de données. Là, on permet la confidentialité si elle est bien fondée.

La deuxième question est un peu plus problématique; on s'est vu confronté au même problème dans le groupe d'évidence sur le nuage, c'est un groupe qui se trouve dans le cadre du conseil de l'Europe et dans la convention de Budapest sur cyberdéli, pour partager des

évidences ou des preuves entre les autorités et d'application de la loi. Je voudrais faire référence maintenant aux instruments légaux internationaux et aux lois internationales parce qu'il existe une loi de Budapest qui permet dans une certaine mesure de partager les mesures et l'évidence entre les différents organismes d'application de la loi. Pour que vous ayez une idée, un exemple très simple si une autorité française d'application de la loi voudrait avoir des preuves, des évidences d'un fournisseur de service finlandais sous la législation européenne, et bien ça serait impossible. Je sais bien que dans d'autres juridictions ce problème existe, ce que nous encourageons dans le cadre de la convention de Budapest c'est d'avoir une meilleure coopération au sein des organismes d'applications de la loi et parmi les acteurs de l'application de la loi pour partager l'information en utilisant les outils existant. Voilà ce que j'avais à dire et je voulais partager avec vous ma réflexion, merci beaucoup.

ALICE MUNYUA:

Merci d'autres commentaires, l'Indonésie et puis l'Espagne.

INDONESIE:

Merci je voulais en savoir un peu plus sur la portée du groupe de travail du PDP et les études qui ont été effectués. Là on inclut également des données personnelles publiques présentées aux opérateurs et que se passe-t-il si les organismes de l'application

de la loi veulent recevoir ce genre d'information par exemple Google Maps; quand j'ai acheté mon portable j'avais déjà le Google Maps et l'opérateur sait bien où je suis à un moment donné. Les organismes de l'application de la loi peuvent accéder aux données d'informations publiques de ce genre parce que s'ils peuvent accéder à ces données, l'opérateur de Google par exemple peut savoir si je vais plus lentement ou pas. Si la rue où je me trouve c'est-à-dire si la rue a un embouteillage par exemple, mon ami Bob peut accéder à ces données et ceci est applicable à d'autres questions, il faudrait savoir ça aussi. Nous avons des caméras satellites qui peuvent voir ma maison par exemple, on en a discuté à l'IUT et demain s'il y a quelqu'un qui vole dans ma maison il peut savoir si je prends ma douche ou pas, si je suis dans la piscine ou pas, ceci pourrait se passer dans quelques années. Ce que je veux savoir s'il va y avoir l'accès à ces données basées sur la stratosphère.

BOBBY FLAIM:

Bonjour. Non je crois qu'ici on parle de quelque chose de tout à fait différent, on parle de service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire pour des noms de domaines alors la portée est bien plus limitée dans ce cas. Nous parlons ici de l'enregistrement du nom de domaine, de savoir si toutes ces données doivent être publiées ou pas, si nous voulons qu'il y ait

le droit de représentation, si on va payer des tarifs supplémentaires pour cacher ces informations.

ALICE MUNYUA: Passe la parole à l'Espagne.

ESPAGNE: J'ai trois commentaires à faire par rapport aux exigences liées à la confidentialité. Je voudrais donner mon soutien au commentaire de mon collègue du Conseil de l'Europe. Dans la juridiction européenne, les lois de protection de données offrent l'exception pour que le titulaire des données puissent donner son consentement pour que les administrations publiques, les autorités, etc. exigent des données à des tiers sans avoir le consentement préalable des individus. La raison pour laquelle je considère que l'individu aura l'opportunité de voir toutes les évidences, toutes les preuves collectées et dire quelque chose pour se défendre le long du processus, alors dans ce cas, cette personne n'aura pas de défense, la seule chose que l'on peut faire, c'est d'essayer d'éviter que cette personne détruise les preuves et c'est tout.

Le deuxième commentaire attrait à une préoccupation liée aux fondements présentée par le groupe de travail pour la non-divulgence des données. Ne pas interdire les activités

commerciales et l'utilisation de service de confidentialité dans ce sens. Si les tribunaux le demandaient les données seront fournies. Je voudrais vous rappeler que suivant la tradition juridique de certains pays comme l'Espagne et la France, les autorités administratives ont le pouvoir d'établir des politiques publiques et de faire respecter les lois. Ceci arrive notamment concernant la protection des consommateurs et dans le cas de fraude aussi, ce sont des questions traitées par les autorités administratives, alors quand on parle de tribunaux ici, il faut savoir que certaines autorités publiques n'auraient pas la possibilité d'avoir recours aux tribunaux, pourquoi ? Car il y a des traditions juridiques nationales qui ne prévoient pas ces actions.

Mon troisième commentaire, c'est pour vous rappeler que la participation précoce du GAC dans le travail de ce groupe de travail justement et bien le GAC a fait des commentaires précoces qui n'ont pas été pris en compte par le groupe de travail. (Inaudible) a établi tous les fondements mais au fait on en a pas tenu compte. Dans l'étape de mise en œuvre, on pourra peut-être reconsidérer la question. Si le GAC va donner un avis pour aborder les recommandations dans l'étape de mise en œuvre, je crois qu'il devrait y avoir un encouragement pour que la GNSO ou qui que ce soit, qui travaille dans l'étape de mise en œuvre, prenne au sérieux la question. Voilà donc pourquoi je

crois que ce qui a été spécifié dans la version préliminaire de l'avis du GAC, et bien là on dit que le conseil a émis un ordre pour que ceux qui sont chargés de la mise en œuvre prennent cela au sérieux et qu'ils doivent faire en sorte que ces recommandations soient prise en compte. Si elles ne sont pas incorporées pendant l'étape de mise en œuvre les recommandations pertinentes, c'est-à-dire celle liée à la question au conseil d'administration.

ALICE MUNYUA: Le Royaume Uni et puis le Canada.

ROYAUME UNI: Merci Alice. Je voudrais faire deux remarques. Je salue les commentaires de Laureen, nous ne voulons pas retenir le traitement de ce thème, nous reconnaissons qu'il faut bien obtenir l'accréditation dans ce domaine, j'écoutais les commentaires de Cathrin en ce qui concerne l'étape de mise en œuvre et il y a une sorte de révision qui pourrait avoir lieu dans cette étape de mise en œuvre de ces recommandations, est-ce qu'il y a eu des discussions à cet égard ? Comment cette révision pourrait-être faite ? Est-ce qu'il y a eu des commentaires formels ou informels des membres de la GNSO à propos de cette idée ? Ou la GNSO (inaudible) mais on pourrait répondre la GNSO a-t-elle considéré la manière de collaborer avec le GAC à cet égard ?

ALICE MUNYUA: Merci le Royaume Uni. L'avis que nous avons proposé ici, a été soumis à la considération du GAC et a fait l'objet d'une prise en compte, mais je vais permettre à Mason de parler pour nous dire si la GNSO doit analyser la manière d'approcher les inquiétudes qui ont été déjà soulevées par le GAC.

MASON COLE: Merci Alice. La GNSO est consciente du souhait du GAC pour que nous révisions cette question. Il y a une réunion programmée entre la GNSO et le GAC pendant laquelle on va aborder ce thème. Je ne pense pas que la GNSO est déjà déterminée de manière totale sa manière d'approcher cette question et ce que le GAC a exprimé.

ALICE MUNYUA: Nous avons une séance conjointe avec eux pour continuer à en débattre. Donc d'abord le Conseil de l'Europe, Cathrin et puis le Canada.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Alice. Pour éviter les malentendus, je soutiens ce que Gema a dit et le Conseil de l'Europe a dit très clairement et c'était correct, que le cadre des protections des données n'est

pas une barrière, un obstacle pour la première recommandation du GAC, par rapport à la seconde recommandation, deuxième recommandation, le conseil donné pour répondre aux demandes non seulement pour un organisme de l'application de la loi qu'est établie sur un territoire, le même territoire que le service d'anonymisation et de représentation fiduciaire, je voudrais dire qu'il y a deux catégories différentes de cadre juridique; celui qui concerne la convention de Budapest qui est mise en œuvre au moyen des lois de procédure pénale et qui a un effet sur l'applicabilité de ces demandes, nous parlons aussi la possibilité d'éviter un protocole, faisant que ces demandes soient exclus du protocole pour la mise en œuvre d'un contrat. Il s'agit de demande pour toute sorte d'information qui peut être présentée de manière volontaire. Ici je parle au point de vue des états membres de l'Union Européenne en ce sens que, nous avons une base formée par les rapports de transparence des différents fournisseurs. Ces demandes se font de manière volontaire pour que l'on puisse présenter toutes sortes d'informations des inscrits et la question de savoir si toutes ces demandes peuvent être exigibles ou pas, par un moyen mis en œuvre par une autorité. Ces deux catégories différentes mais il n'y a pas de problèmes particulier.

ALICE MUNYUA:

Maintenant c'est le Canada.

CANADA:

Merci Alice, merci Cathrin et Laureen de vos présentations. Nous reconnaissons que les organismes d'application de la loi doivent avoir accès à des mécanismes efficaces en vigueur pour pouvoir avoir accès à l'information du WHOIS de manière légitime. Nous apprécions, nous saluons l'exactitude, la fiabilité et les complétudes des informations du WHOIS pour nous aider dans ces enquêtes. Au point de vue des services de confidentialité de représentation fiduciaire, on aura reçu un nombre sans précédent de commentaires 10 000 commentaires et le rapport final et la conclusion d'une discussion multisectorielle rigoureuse au bout de deux ans de tâches très complexe, avec tout une série de pont de vue qui ont été exprimé là au point de vue des PME, les organismes de la propriété intellectuelle, l'application de la loi, la protection des consommateurs, je crois que nous avons bien exprimé ce sens de l'urgence pour aller de l'avant. Nous comprenons que le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrements travail sur la collecte des informations du WHOIS et cette étape se termine en janvier de l'année prochaine. Le travail qui a été entrepris avait tenu compte de cette base pour remplacer cette spécification. Le Canada soutient le progrès et le travail fait sur ce rapport indépendamment de toutes ces considérations. C'est l'occasion d'approcher les inquiétudes les plus urgentes du groupe de

travail sur la sécurité publique du GAC, nous devrions profiter de ceci pour explorer tout cela pendant la phase de mise en œuvre. Comme Cathrin l'a dit, cela ne signifie que l'on va défaire tout ce qui a été fait jusqu'ici mais justement ajouter d'avantages d'éléments à ce qui a été fait. Nous ne voulons pas retenir notre rapport jusqu'au moment où nous serons satisfaits de cette mise en œuvre, merci beaucoup.

ALICE MUNYUA:

La Suisse a demandé la parole et nous avons une participation à distance.

SUISSE:

Merci beaucoup Alice. Je voudrais premièrement vous remercier du rapport qui a été présenté et de ses fondements, cela nous présente une vue d'ensemble vraiment claire et surtout sur les antécédents de cette question. Je voudrais être sûr que j'ai bien compris certaine chose, j'ai entendu certaine expression qui pourrait ne pas être tout à fait concluante, je ne sais pas si j'ai tout bien compris. Lors de la présentation de ces questions, on a dit que certaines recommandations n'étaient pas cohérentes par rapport à l'avis du GAC et par rapport à la possibilité de trouver une solution intermédiaire pendant l'étape de mise en œuvre, j'ai entendu dire qu'il peut y avoir des difficultés et des difficultés plus importantes par rapport à certains aspects. Je

voudrais donc vous demander si vous avez d'avantage d'information surtout en ce qui concerne l'ICANN, le personnel de l'ICANN, les membres de la GNSO pouvant faire partie de l'équipe (inaudible) de la mise en œuvre, je voudrais savoir leur évaluation par rapport à la manière dont nos recommandations pourraient être en accord pendant l'étape de la mise en œuvre avec leurs recommandations. C'est très important il me semble pour que nous soyons sûrs que nous sommes focalisé sur la conciliation dans l'étape de la mise en œuvre, mais seulement si cela est faisable pendant un certain point. Car s'il n'y a pas une volonté de parvenir à cette conciliation, nous finirions un travail de mise en œuvre qui ne serait pas cohérent par rapport à nos recommandations, et ça serait quelque chose de négatif pour l'entente commune de ce que nous voulons obtenir de ce travail pour continuer à aller de l'avant par rapport à l'avis dans sa version préliminaire, je recommanderais que le conseil d'administration, le GAC et le groupe de travail sur la sécurité publique soit enfin consultés. Je suggérerais qu'il y ait quelques membres du groupe de travail de la sécurité publique, je sais que cela représente une charge de travail supplémentaire, je savais que ça avait été inclus dans l'équipe de révision car cela pourrait faciliter les progrès là-dessus.

ALICE MUNYUA:

Merci beaucoup. Je voudrais répondre au Canada et aux inquiétudes. Le groupe de travail de la sécurité publique ne conseille nullement d'arrêter ce processus pour que le conseil d'administration analyse le rapport final, ce que nous voulons traiter pendant la séance conjointe pour répondre à la question de la Suisse, c'est que nous aurons une réunion avec le conseil d'administration de la GNSO, pour voir comment nous allons avancer et voir comment nous allons aborder certains soucis que le GAC a exprimé pendant la phase ou l'étape de la mise en œuvre, pour voir si elles peuvent ou non être traitée. Maintenant j'ai les Etats Unis, l'Australie et il me semble qu'il y a aussi Mary Wong, nous devons ensuite aborder la question de l'avis du GAC et de la manière dont nous allons travailler là-dessus. Je cède la parole aux Etats Unis.

ETATS UNIS:

Merci beaucoup. Je suis d'accord sur ce que les collègues du Canada et de la Suisse ont déjà dit. Il me semble qu'il y a beaucoup de résultats positifs qui sont la suite des recommandations du PDP, nous ne devrions pas du tout empêcher le travail, c'est très bon d'avoir un dialogue constructif avec la GNSO pour pouvoir nous occuper des inquiétudes qui (inaudible), c'est une façon d'aller de l'avant. Par rapport à un nouvel envoi de la recommandation, mon idée est que cela pourrait impliquer des retards pour l'approbation

des recommandations; il faut continuer notre dialogue avec la GNSO pour que s'il y ait dans l'avenir aucune possibilité d'améliorer le processus d'accréditation pour les services d'anonymisation et de représentations fiduciaires, nous puissions avoir des résultats plus productifs.

ALICE MUNYUA: Cède la parole à l'Australie.

AUSTRALIE: Merci madame la présidente, demain nous aurons une autre séance sur le groupe de travail sur la sécurité publique, une réunion à huit-clos. Je voulais faire une observation générale; les autres groupes de travail du GAC, travaillent dans des séances publiques et même la séance de rédaction du communiqué est une séance ouverte qui est ouverte à la communauté. D'une manière générale je pense que les réunions du groupe de travail sur la sécurité publique devraient être aussi ouvertes.

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup. Nous en prenons bonne note.

NON IDENTIFIE: je voudrais reprendre les commentaires de Jorge par rapport aux recommandations du GAC, pour voir si cela est cohérent par rapport à ce qui a été élaboré par le groupe, responsable des questions d'accréditation des services et de confidentialité. Il y a trois thèmes, trois questions où l'avis du GAC n'est pas compatible avec ce que ce groupe de travail a émis, cela ne pourra pas être mis en œuvre tel que le GAC a recommandé; il faut continuer à travailler là-dessus. La question est de savoir si les fournisseurs non-commerciaux offrant des services financiers, pourraient se servir des services d'anonymisation et de représentations fiduciaires. Une discussion a été entamée sur les différentes manières d'aborder ou d'approcher ce problème, car la question est de savoir si l'on cache ici des activités enfin délictuelles et que l'on ne réponde pas à ce que les organismes d'applications de la loi demandent. Je pense qu'il faut avoir un système pour aborder ce problème ou cette question avec ces fournisseurs.

ALICE MUNYUA: Merci Julia, nous pourrions peut-être projeter la diapo où l'on parle de l'avis du GAC pour que nous puissions l'analyser ici. Comme vous pouvez le voir le groupe de travail sur la sécurité publique a proposé une rédaction ici possible que nous devrions peut-être analyser. Je pense que ce que Julia vient de mentionner concerne la possibilité, oui nous avons très peu de

temps,[commentaire non transmis] l'idée serait d'aborder la question du cadre d'application de la loi pour continuer notre dialogue comme cela a été mentionné par nos collègues et analyser ensuite la possibilité d'aborder les inquiétudes ou les soucis que le GAC a exprimé pendant la mise en œuvre et recherchait les commentaires au fur et à mesure de l'avancement du processus de mise en œuvre, voilà les recommandations, nous pourrions probablement discuter pendant la séance de rédaction du communiqué.

Nous devons donc finir notre séance, je cède donc encore la parole au président du GAC pour que nous puissions entamer la prochaine séance. Nous vous remercions tous de votre participation qui a été très productive pour nous tous.

OLOF NORDLING:

Faisant partie du personnel de l'ICANN pour le soutien au GAC, je voudrais rappeler à tout ceux qui sont assis autour de la table mais qui ne sont pas membres du GAC ou observateurs au sein du GAC de céder leurs places aux représentants des pays membres du GAC pour qu'ils puissent avoir la parole pendant la prochaine séance qui commencera sous peu.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]